



## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 12 avril 2022 à 19 heures 30 minutes  
Salle d'honneur de la mairie

**Présents :**

Mme BECUE Marie-Claude, M. BERON Jean-Marie, M. DELBECQUE Benoît, M. DEPLANQUE Eric, M. DOYELLE Laurent, M. FLAJOLET André, M. GALLOIS Christian, M. GALLOIS Dominique, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme MENARD Michèle, Mme PIENNE Annie, Mme PLUQUIN Céline, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme TOULOTTE Christine, M. VANBERGUE Guy, M. VANDERBEKE Stéphane, M. VANYPER Morgan

**Procuration(s) :**

Mme GALFRE Carmen donne pouvoir à M. VANDERBEKE Stéphane, M. GONTIER Benjamin donne pouvoir à M. DELBECQUE Benoît, Mme PENIN Alexandra donne pouvoir à M. FLAJOLET André

**Absent(s) :**

M. DELANNOY Michaël

**Excusé(s) :**

Mme GALFRE Carmen, M. GONTIER Benjamin, Mme LACOUELLE Florence, Mme PENIN Alexandra

**Secrétaire de séance :** Mme TOULOTTE Christine

**Président de séance :** M. FLAJOLET André

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal une présentation du CEF de Saint-Venant par Mr BACHIRI et Mme BEZIN, directeur du ~~Pôle Justice et Directrice Générale de l'association ABCD, association qui gère le Centre Educatif Renforcé (CER) de Saint-Venant et le Centre Educatif Renforcé (CER) d'Isbergues.~~

L'association ABCD, basée à Saint-Omer, rayonne sur tout le Pas-de-Calais et a deux missions principales :

- Accompagnement des personnes présentant des addictions (toutes les formes)
- Accompagnement des jeunes mineurs (13 à 18 ans) délinquants sous main de justice.

Deux financeurs principaux : la PJJ pour la partie Justice et l'ARS pour la partie addiction.

Monsieur BACHIRI explique que le CEF de Saint-Venant est devenu le modèle choisi par le Ministère de la Justice pour tous les nouveaux CEF qui vont se construire dans les années à venir.

Le CEF de Saint-Venant propose des activités qui n'existent nulle part ailleurs.

le CEF travaille avec la ville dans le cadre d'un partenariat sur la trame verte, travaille également avec l'EPSM sur le suivi des jeunes.

Monsieur BACHIRI propose de visionner deux films réalisés au CEF de St Venant. Le premier est un hommage à Samuel PATY composé en intégralité par les jeunes et enregistré dans le studio du CEF de Saint-Venant.

Le deuxième film est un film de présentation validé par le Ministère de la Justice tourné au CEF de Saint-Venant, pour tous les projets à venir de CEF. Ce film est destiné à être présenté aux représentants des collectivités susceptibles d'accueillir un CEF.

Suite à cette présentation, Monsieur le Maire fait l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour de trois délibérations supplémentaires :

- Tarifs CLSH Eté 2022
- Tarifs Stage Théâtre 2022
- Vote des Taxes

Accord à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance précédente est validé à l'unanimité.

### **2022-22 Projet de Plan Partenarial de Gestion de la demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) de la CABBALR - Avis de la commune de Saint-Venant**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID) de la Communauté d'Agglomération Béhtune Bruay Artois Lys Romane arrêté lors de sa séance de conseil communautaire du 17 décembre 2021.

Conformément aux dispositions de l'article R441-2-11 du code de la construction et de l'habitation, ce projet est soumis pour avis aux conseils municipaux des communes membres.

Après délibération, le conseil municipal de Saint-Venant émet un avis défavorable au projet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **2022-023 MAPA Réhabilitation de la voirie Rue d'Aire et Rue de Hurtevent par la création de chaudiou et de trottoirs - Avenant au marché de travaux**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation de la voirie Rue d'Aire et Rue de Hurtevent par la création de chaudiou et de trottoirs à Saint-Venant.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour ces travaux.

Un avenant doit être passé à ce marché de travaux afin de prendre en compte les surcoûts dus aux travaux d'enfouissement des réseaux Télécom en partie privative et des aménagements au projet global suite aux différentes réunions publiques avec les riverains.

Il est donc proposé au Conseil municipal l'avenant suivant

**Entreprise : Eurovia**

**Montant MAPA :**

Montant initial du marché	1 251 954,65 € HT soit 1 502 345,58 € TTC
Montant de l'avenant	+168 603,88 € HT soit 202 324,65 € TTC
Nouveau montant	1 420 558,53 € HT soit 1 704 670,24 € TTC

## DIT que les crédits seront inscrits au BP 2022

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **2022-024 Tarifs CLSH Eté 2022**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Centre de Loisirs sans Hébergement fonctionnera de 9h à 17h du 11 juillet au 19 août 2022.

Pour la session de juillet : du 11 juillet au 29 juillet 2022

Pour la session d'août : du 1<sup>er</sup> août au 19 août 2022

Le Maire propose :

- 1) De passer des conventions avec les Inspecteurs et les chefs d'établissement
  - a. Du Groupe Scolaire Lamartine-Prévert
    - i. Pour le centre maternel
    - ii. Pour le centre primaire
  - b. Du collège Georges Brassens : pour la restauration.
- 2) De rembourser les frais de séjour dès le 5<sup>ème</sup> jour d'absence sur présentation d'un certificat médical
- ~~3) De recruter jusqu'à 70 animateurs pour les 2 sessions~~
- ~~4) De contracter les assurances nécessaires, en vue de garantir la commune contre les risques résultant du fonctionnement du CLSH~~
- 5) D'appliquer les tarifs détaillés dans le tableau ci-après :

### **SAINT-VENANTAIS ET COMMUNES PARTENAIRES**

(Robecq, Mont-Bernanchon, Saint-Floris, Guarbecque, Busnes, Calonne sur la Lys)

	<b>QF &lt; à 700 €</b>	<b>701 € &lt; QF &gt; 1 300 €</b>	<b>QF &gt; 1 301 €</b>
<b>1 semaine (5 jours)</b>	53 euros 2 <sup>ème</sup> enfant et suivant 48 euros	58 euros 2 <sup>ème</sup> enfant et suivant 53 euros	63 euros 2 <sup>ème</sup> enfant et suivant 58 euros
<b>1 semaine (4 jours)</b>	42 euros 2 <sup>ème</sup> enfant et suivant 38 euros	46 euros 2 <sup>ème</sup> enfant et suivant 42 euros	50 euros 2 <sup>ème</sup> enfant et suivant 46 euros

## **COMMUNES EXTERIEURES**

	<b>QF &lt; à 700 €</b>	<b>701 € &lt; QF &gt; 1 300 €</b>	<b>QF &gt; 1 301 €</b>
<b>1 semaine</b> <i>(5 jours)</i>	116 euros	121 euros	126 euros
<b>1 semaine</b> <i>(4 jours)</i>	92 euros	97 euros	101 euros

- 6) Les enfants résidant dans une commune extérieure mais étant hébergés par leurs grand-parents habitant Saint-Venant ou une des communes partenaires, bénéficient du tarif Saint-Venantais et communes partenaires pour l'année 2022

Après délibération, le conseil municipal :

**ACCEPTÉ** les propositions ci-dessus relatives au fonctionnement du CLSH Eté 2022

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **2022-025 Tarifs Stage Théâtre 2022**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Stage Théâtre fonctionnera de 9h à 17h du 11 juillet au 29 juillet 2022.

Le Maire propose :

- 1) De rembourser les frais de séjour dès le 5<sup>ème</sup> jour d'absence sur présentation d'un certificat médical
- 2) De recruter jusqu'à 10 animateurs pour la session
- 3) De contracter les assurances nécessaires, en vue de garantir la commune contre les risques résultant du fonctionnement du Stage Théâtre
- 4) D'appliquer les tarifs détaillés dans le tableau ci-après :

### **TARIFS POUR LES ENFANTS SAINT -VENANTAIS ET DES ENFANTS DES COMMUNES PARTENAIRES :**

	<b>QF&lt; 700 euros</b>	<b>701 &lt;QF&lt;1300 euros</b>	<b>QF&gt;1301 euros</b>
<b>3 semaines</b>	163 euros	178 euros	193 euros
	<u>2ème enfant et suivant</u> 147 euros	<u>2ème enfant et suivant</u> 164 euros	<u>2ème enfant et suivant</u> 175 euros

### **TARIFS POUR LES ENFANTS DES COMMUNES EXTERIEURES :**

	<b>QF&lt; 700 euros</b>	<b>701 &lt;QF&lt;1300 euros</b>	<b>QF&gt;1301 euros</b>
<b>3 semaines</b>	284 euros	295 euros	305 euros

Après délibération, le conseil municipal :

**ACCEPTE** les propositions ci-dessus au fonctionnement du Stage Théâtre et approuve les tarifs proposés pour 2022

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**2022-026 Vote des taxes 2022**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2022 :

– Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,67%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 88,75 %

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 17, Contre : 4, Abstention : 0)

**6 - 2022-027 Budget primitif 2022**

Le Conseil Municipal,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

**Investissement :**

Dépenses : 4 388 390,42 €

Recettes : 4 608 868,73 €

**Fonctionnement :**

Dépenses : 3 284 083,00 €

Recettes : 3 284 083,00 €

***Pour rappel, total budget :***

**Investissement :**

Dépenses : 7 135 608,75 € (dont 2 747 218,33 € de RAR)

Recettes : 7 135 608,75 € (dont 2 526 740,02 € de RAR)

**Fonctionnement :**

Dépenses : 3 284 083,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Recettes : 3 284 083,00 € (dont 0,00 € de RAR)

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 17, Contre : 4, Abstention : 0)

